

COTISATIONS 2011/2012
(Approuvé par le Comité Directeur le 2/11/2010)

DROIT D' ADHESION POUR LES NOUVEAUX ADHERENTS : 16.00 €
(SAUF PETITE ENFANCE)

COTISATION DE BASE : 68,00 €

COTISATIONS A L'ANNEE

DOMAINE	FRÉQUENCE	SECTION	COT. DE BASE	COT. SPÉCIFIQUE	COT. TOTALE
PETITE ENFANCE	1 SÉANCE D'1H00 MAXI / SEMAINE	BABY GYM	68,00	75,00	143,00
ECOLE DE GYM	1 SÉANCE D'1H00 MAXI / SEMAINE	EVEIL & INITIATION	68,00	75,00	143,00
	2 OU 3 DISCIPLINES / 1H00 MAXI PAR DISCIPLINE / SEMAINE	PACK DECOUVERTE	68,00	90,00	158,00
LOISIR (AUCUN ENGAGEMENT EN COMPETITION)	MISE A DISPOSITION DE CRÉNEAUX HORAIRES	CIRQUE	68,00	-	68,00
	MISE A DISPOSITION DE CRÉNEAUX HORAIRES	MULTI-DISCIPLINES	68,00	22,00	90,00
	A L'ANNEE	FITNESS	68,00	150,00	218,00
	1 SÉANCE D'1H30 / SEMAINE	MULTIDISCIPLINES	68,00	85,00	153,00
	1 SEANCE DE 2H00 / SEMAINE	GYM	68,00	117,00	185,00
COMPÉTITION	1 SEANCE DE 2H30 / SEMAINE	FETAGYM + MULTI-DISCIPLINES	68,00	117,00	185,00
	2 SEANCES ET PLUS / SEMAINE	GYM AEROBIC	68,00	149,00	217,00
		GYM ACROBATIQUE	68,00	149,00	217,00
		GYM	68,00	149,00	217,00
TECHNIQUE & ADMINISTRATIF	SANS OBJET	CADRE/JUGE	68,00	-	68,00
		COMITE	68,00	-	68,00

(MULTIDISCIPLINES = GYM-AERO-ACRO-GV-AUTRES)

COTISATIONS A LA CARTE

DOMAINE	FRÉQUENCE	SECTION	COT. DE BASE	COT. SPÉCIFIQUE
PETITE ENFANCE	LA SÉANCE	BABY GYM	68,00	4,50
LOISIR	LA SÉANCE	FITNESS	68,00	4,00
	FORFAIT 6 SEMAINES	FITNESS	68,00	30,00

REDUCTIONS MULTI-ADHERENTS

TARIFS DEGRESSIFS A PARTIR DU

A PARTIR DU 2° ADHÉRENT	10,00%	SUR LA COTISATION TOTALE
A PARTIR DU 3° ADHÉRENT	12,00%	SUR LA COTISATION TOTALE
A PARTIR DU 4° ADHÉRENT	15,00%	SUR LA COTISATION TOTALE
A PARTIR DU 5° ADHÉRENT	20,00%	SUR LA COTISATION TOTALE

IL Y A LIEU, POUR BÉNEFICIER DE CETTE REDUCTION, NE PAS TENIR COMPTE D'UN ADHERENT NON PAYANT.

DOMAINE COMPETITION - REDUCTIONS POUR MULTI-DISCIPLINES		
PRATIQUE DE 2 DISCIPLINES	5,00%	SUR LA SOMME DES COTISATIONS SPECIFIQUES
PRATIQUE DE 3 DISCIPLINES	10,00%	SUR LA SOMME DES COTISATIONS SPECIFIQUES

PARTENAIRES "OFFICIELS" REDUCTIONS POUR LE PERSONNEL & LEURS AYANTS DROITS	
Le label « partenaire officiel » donne droit à une réduction de 50% sur la cotisation spécifique de la pratique exercée	

MULTI-DISCIPLINES : LA COTISATION A REGLER S'ETABLIT SELON LA REGLE SUIVANTE:
COTISATION DE BASE + [SOMMES DES COTISATIONS SPECIFIQUES x 95% (si 2 disciplines) ou 90% (si 3 disciplines)].

Exemple: Un pratiquant qui exerce une activité COMPETITION GYM et une activité COMPETITION AERO, la cotisation sera de:

cotisation spécifique COMPETITION GYM		149,00 €
cotisation spécifique COMPETITION AERO		149,00 €
Total des cotisations spécifiques		298,00 €
cotisation de base		68,00 €
total general	=	366,00 €
266,00		
la cotisation à régler sera donc de :		298,00 €
réduction pour deux disciplines	95%	
		283,10 €
cotisation de base		68,00 €
cotisation à régler		351,10 €

INSCRIPTION EN COURS D'ANNÉE n LA COTISATION DE BASE RESTE ACQUISE ELLE N'EST PAS FRACTIONNABLE n LA COTISATION SPECIFIQUE EST DUE DANS LES POURCENTAGES INDIEUES DANS LE TABLEAU CI-DESSOUS.		
INSCRIPTION AU 1ER TRIMESTRE DE L'ANNÉE CIVILE	50,00%	DE LA COTISATION SPECIFIQUE
INSCRIPTION AU 2EME TRIMESTRE DE L'ANNÉE CIVILE	25,00%	DE LA COTISATION SPECIFIQUE

Exemple: Un pratiquant commence une activité COMPETITION AERO le 4 avril, la cotisation sera de:

cotisation de base	68,00 €
cotisation spécifique COMPETITION AERO	149,00 €
Total général	217,00 €
la cotisation à régler sera donc de :	149,00 €
réduction pour inscription au second trimestre, soit	25%
	37,25 €
cotisation de base	68,00 €
cotisation à régler	105,25 €

REGLES APPLICABLES POUR LE COMPTAGE STATISTIQUE :

1/ LES MEMBRES DU COMITE QUI BENEFICIENT D'UNE ACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION DOIVENT ÊTRE COMPTABILISES DANS LA SECTION DANS LAQUELLE ILS EXERCENT CETTE ACTIVITÉ.

Exemple: un membre du comité qui pratique la gymnastique volontaire doit être compté dans la section G.V

2/ LES ADHERENTS QUI ONT UNE DOUBLE ACTIVITE DONT UNE EN SECTION FITNESS SONT COMPTABILISES DANS LA SECTION FITNESS.

3/ LES ADHERENTS QUI ONT UNE DOUBLE ACTIVITE COMPETITIVE SONT COMPTABILISES DANS LA SECTION OU LA COTISATION EST LA PLUS ELEVEE. LORSQUE LES COTISATIONS SONT DU MEME MONTANT ILS SONT COMPTABILISES DANS LA SECTION QUI OFFRE LE PLUS GRAND NOMBRE D'HEURE D'ENTRAINEMENT.